

COMMUNIQUE DU CMF*

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société GIF FILTER et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier et à la suite du communiqué de la société publié sur le bulletin officiel du CMF en date du 30 mai 2013, le Président Directeur Général de la société a précisé ce qui suit :

« Concernant la tendance haussière du cours de la période du 20/05/2013 au 29/05/2013, nous vous informons qu'à notre connaissance, aucune information ou événement n'est intervenu, susceptible de provoquer une telle hausse de cours des titres échangés, ou de l'expliquer..... ».

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*